

## Un rapport préconise d'accentuer l'effort contre les inégalités dès la crèche

À 4 ans, un enfant issu d'une famille défavorisée a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant de famille aisée. C'est l'un des constats du rapport du think tank Terra Nova « **Investissons dans la petite enfance – L'égalité des chances se joue avant la maternelle** » (2017), rédigé par Florent de Bodman, Clément de Chaisemartin, Romain Dugravier et Marc Gurgand.

Selon les auteurs, les difficultés d'apprentissage « se jouent dès la petite enfance, dans ces années où le cerveau connaît sa période de développement neuronal la plus importante ». Or, si « la France compte parmi les pays les mieux armés pour atteindre ces objectifs », elle pourrait néanmoins faire mieux. En effet, les crèches « accueillent encore très peu de jeunes enfants issus de milieux défavorisés, alors que ce sont eux qui tireraient le plus grand bénéfice de crèches à haute qualité éducative ». Le rapport estime ainsi qu'un enfant né dans une famille pauvre a 5 % de chances d'être accueilli en crèche, soit 4,5 fois moins qu'un enfant né dans une famille aisée. « Les enfants pauvres sont aujourd'hui 20 000 à être accueillis en crèche ; ils seraient 50 000 s'ils l'étaient autant que les autres ».

Ce rapport quasi programmatique se veut à la fois porteur d'une « **vision** » (la politique de la petite enfance doit viser autant l'égalité des chances que l'appui aux parents qui travaillent ; elle doit être envisagée autant du point de vue du développement de l'enfant que de celui des parents ; on doit y parler autant d'éducation que de modes de garde), d'un « **objectif principal** » (orienter [la politique de la petite enfance] vers les enfants et les parents qui en ont le plus besoin) ainsi que d'une « **méthode** » (celle du dialogue entre praticiens de terrain et chercheurs). Le document de Terra Nova ne se contente pas d'établir des constats, ni même d'ouvrir des voies de réflexion : il formule en conclusion 10 recommandations qu'*Après-Demain* a cru utile de reproduire in extenso ci-après.

### Recommandations aux intercommunalités :

1. Créer les nouvelles places de crèches en priorité dans les quartiers les moins aisés.
2. Donner la priorité aux familles défavorisées dans l'accès aux places de crèches, afin que les enfants de familles sous le seuil de pauvreté cessent d'être sous-représentés dans les crèches françaises.
3. S'inspirer des exemples de crèches de haute qualité éducative ayant fait leurs preuves.
4. Pour les communes les plus petites et les moins riches, développer la compétence Petite enfance des intercommunalités afin de pouvoir créer les places manquantes.

### Recommandations aux conseils départementaux :

5. Soutenir financièrement l'ouverture de crèches dans les zones du département les moins favorisées.
6. Conditionner les cofinancements départementaux à des critères d'accueil en crèche des enfants défavorisés.
7. Mettre les différents instruments départementaux de la petite enfance au service du développement éducatif : qualité éducative des crèches, formation et soutien aux assistants maternels, services de PMI et de soutien à la parentalité.

### Recommandations à l'État et à la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) :

8. Assigner explicitement à la politique familiale un objectif d'égalité des chances.
9. Développer la recherche et l'expérimentation sur la petite enfance en incluant une évaluation scientifique externe dans les projets innovants financés par l'État ou la Cnaf.
10. Modifier les règles de financement des crèches par la Cnaf en modulant le niveau de la prestation de service unique selon la proportion d'enfants pauvres accueillis.